
Programme de Formation

La réglementation prudentielle et ses évolutions : accords du Comité de Bâle au règlement européen CRR/CRR3

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Juristes de banques

Avocats

Comptables

Contrôleurs de gestion



Objectifs pédagogiques

- Connaître les éléments clés de la réglementation prudentielle
- Connaître les différents indicateurs et ratios réglementaires
- Connaître les futures évolutions et en comprendre les enjeux.



Description

Depuis la crise économique et financière de 2008, la réglementation prudentielle s'est considérablement développée, permettant de renforcer la solvabilité des banques. Mais cette réglementation est également utilisée comme un levier pour contraindre la gestion des banques au quotidien (caractéristiques des opérations, gestion des risques, ...). Dans ce contexte, il est essentiel que l'ensemble des professionnels puissent appréhender les enjeux de cette réglementation et au-delà, les interactions avec les différents métiers et fonctions de la banque.

PARTIE 1 : LA REGLEMENTATION PRUDENTIELLE BANCAIRE

1. Présentation de la réglementation prudentielle

1.1. L'Union bancaire

1.2. De l'élaboration des normes à leur application

1.3. Interactions avec les activités bancaires

2. Les exigences quantitatives (Pilier 1)

2.1. Les ratios de solvabilité basés sur les risques

2.2. Le ratio de Levier

2.3. Les Grands Risques

2.4. Les ratios de liquidité

FORMATION

3. Les exigences au titre de la résolution
 - 3.1. La résolution
 - 3.2. MREL et TLAC

4. Vers une pause réglementaire ?
 - 4.1. Les nouveaux risques (ESG, NBF, risque géopolitique)
 - 4.2. Enseignements de la crise COVID
 - 4.3. 2023, une année riche en enseignements
 - 4.4. Travaux de simplification

PARTIE 2 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES BASEES SUR LES RISQUES

1. RWA (encours pondérés par les risques)
 - 1.1 La frontière Trading book / Banking book
 - 1.1.1. Le risque de Crédit
 - 1.1.2. Les risques de marchés
 - 1.1.3. CVA et risque de contrepartie
 - 1.1.4. Le risque opérationnel
 - 1.1.5. L'output floor
 2. La réforme FRTB (risque de marché)

3. Exigences de fonds propres
 - 3.1 Les Fonds Propres Prudentiels
 - 3.2. Les exigences réglementaires en capital

4. Synthèse des évolutions apportées par CRR3

 **Prérequis**

Cette formation ne nécessite pas de Prérequis.

 **Modalités pédagogiques**

Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques, quizz, analyses de bonnes pratiques

 **Moyens et supports pédagogiques**

Remise du support pédagogique aux stagiaires



Modalités d'évaluation et de suivi

Un questionnaire préalable ainsi qu'une auto-évaluation d'entrée sont envoyés aux participants en amont de la formation pour mesurer leur niveau de maîtrise et permettre au formateur d'adapter sa pédagogie
Signature d'un émargement par les participants et le formateur afin de justifier l'assiduité de chacun (émargement électronique)

Recueil à l'oral des besoins par le formateur au démarrage de la formation

Echange en fin de formation entre les participants et le formateur pour valider que la formation a bien répondu aux attentes des participants et que les objectifs pédagogiques ont été atteints

Un questionnaire d'évaluation (auto-évaluation sortie de formation) est envoyé aux participants pour mesurer l'acquisition des compétences à l'issue de la formation

Un formulaire de satisfaction est rempli par les participants à l'issue de la formation pour recueillir leurs satisfactions et mesurer la qualité de la formation assurée.

Une attestation est délivrée à l'issue de la formation